

FORMATION MAEC MARAIS BRETON

Augmenter la rentabilité et la biodiversité sur sa ferme par le pâturage

Mardi 27 août 2024

9h30 - 17h30

Salle des roseaux, 35 Rue de la Motte, 85710 Bois-de-Céné

(derrière la mairie)

Objectifs :

- Connaître les intérêts du pâturage de stocks sur pied pour son élevage et pour la biodiversité.
- Être capable de valoriser des végétations en été et automne par le pâturage.

Programme :

Matin (9h30 - 13h) : en salle

- Les espèces d'intérêt du marais breton et les pratiques favorables à ces espèces.
- Le cycle de croissance et de développement des plantes.
- Comportement et physiologie des herbivores pour valoriser les végétations tardives.
- Témoignages d'éleveurs sur la gestion de leurs prairies et les expériences qu'ils mènent. Retours d'expériences chiffrées sur le pâturage de stocks sur pied (productivité, rentabilité, travail) (fiches techniques). Les résultats obtenus sur la biodiversité.

Repas

Après-midi (14h-17h30) : sur le terrain

- Visite de prairies à différents stades d'utilisation.
- Observation de la flore et de la faune permises par le pâturage tardif.
- Identification de leviers pour mieux gérer les prairies (échanges).
- Bilan de la journée et recueil des attentes de chacun (pour aller plus loin).

Intervenants :

- * Olivia Baray, Animatrice à la LPO Vendée
- * Frédéric SIGNORET, éleveur de bovins viande, naturaliste, membre du réseau Pâtur'Ajuste
- * Nicolas ROBARD, éleveurs de bovins lait



CRAPAL
Conservatoire des Races Animales
en Pays de la Loire



Tarifs : gratuit pour les agriculteurs, prise en charge VIVEA

Repas : repas traiteur sur réservation lors de l'inscription.

Pensez à apporter chèque ou espèce (environ 14€).

Equipements : prévoir des bottes

Cette formation est référencée MAEC par le SMBB. Elle permet de répondre à la nouvelle exigence MAEC (une formation durant les deux premières années de contrat).

Mode de validation de la formation : délivrance d'une attestation de formation.

Aides financières pour la formation :

Crédit d'impôt : si vous participez à une formation en tant que chef d'entreprise et relevez du régime réel d'imposition sur les bénéfices ou de l'impôt sur les sociétés, vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt sur la durée de la formation.
Montant : 81 €/j de formation (1j = 7h)

Aide au remplacement : vous pouvez bénéficier d'une aide régionale, si vous avez recours à une association de remplacement le jour de votre formation ou dans les 3 mois qui suivent. Possibilité de remplacement à la demi-journée. Montant : 112,5€/j.

Contactez le service de remplacement de votre département.

Cette formation est prise en charge par VIVEA



Formation organisée par le Conservatoire des Races Animales en Pays de la Loire.

CRAPAL

55 La Moutonnaire, 44260 PRINQUIAU

<https://crapal.fr/>

Agrément de formation n° 52440766544